RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

THYMOVAR 15 G PLAQUETTE POUR RUCHE POUR ABEILLES

2. Composition qualitative et quantitative

Thymol ..... 15 g
Excipient QSP 1 plaquette pour ruche

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Plaquette pour ruche.
Une éponge cellulosique en tissu imprégné (plaquette jaune de 50 x 145 x 4,3 mm).

4. Informations cliniques

4.1. Espèces cibles

Abeilles (Apis mellifera).

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Traitement de la varroose de l'abeille (Apis mellifera) due à Varroa destructor.

4.3. Contre-indications

Ne pas utiliser lorsque les températures maximales journalières sont supérieures à 30°C.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

4.5. Précautions particulières d'emploi

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Si le traitement est appliqué avant ou pendant la miellée, les teneurs en résidus dans le miel peuvent augmenter.
L'efficacité du traitement diminue lorsque les températures moyennes pendant le traitement sont inférieures à 15°C.
Dans un rucher (lieu), il est important de traiter toutes les ruches simultanément pour éviter des pillages.
Ne jamais placer les plaquettes près d'un nourrisseur car cela réduirait la prise de nourriture par les abeilles.
Ne pas utiliser lorsque les températures journalières maximales sont supérieures à 30°C.
Le traitement à des températures de plus de 30°C provoque une augmentation du stress et de la mortalité des abeilles et du couvain.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Eviter le contact direct avec la peau et les yeux. En effet, il y a un risque de dermatites de contact ou d'irritations de la peau ou des yeux.
Dans le cas d'un contact cutané, laver soigneusement la partie affectée avec de l'eau et du savon.
En cas de contact oculaire, rincer les yeux avec de grandes quantités d'eau et demander conseil à un médecin.
L'apiculteur doit porter l'équipement de protection adéquat lorsqu'il manipule le produit.
Ne pas traiter pendant la miellée pour éviter d'altérer la saveur du miel.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Il arrive que les abeilles déplacent les réserves de nourriture situées directement sous les plaquettes. Le couvain trop proche des plaquettes (< 4 cm) pourrait être déplacé aussi par les abeilles.
Lors de températures élevées (supérieures à 30°C) pendant le traitement, il est possible de constater une légère perturbation de la colonie et une mortalité peu élevée du couvain et des abeilles peut apparaître.
Une diminution de la prise de nourriture par les abeilles peut être observée lorsque la colonie est nourrie et traitée en même temps.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Sans objet.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Absence de données disponibles.

4.9. Posologie et voie d'administration

Posologie

Système de la ruche	Nombre de plaquettes	
	1ère application	2ème application
Ruche à un corps	1	1
Ruche à deux corps	2	2
Ruche Dadant	1 ½*	1 ½*

* Les plaquettes peuvent être découpées avec des ciseaux.

Application
Dès que les hausses de miel sont remplacées, la première application consiste à placer les plaquettes sur les baguettes supérieures des cadres. Selon la figure et le tableau ci-dessus, le nombre des plaquettes doit être adapté à la taille de la ruche. Pour une ruche à deux corps, les plaquettes doivent être placées sur les cadres de la hausse supérieure. Les plaquettes doivent être placées proches mais pas directement sur le couvain operculé ou ouvert (distance préférable 4 cm). S'assurer qu'il y ait un espace de 5 mm entre les plaquettes et le couvre-cadres. Fermer la ruche. Des fonds ouverts doivent être fermés avant l'application.
Après 3 - 4 semaines (21 - 28 jours), il faut enlever les plaquettes et placer les nouvelles plaquettes pour la deuxième application. Il faudra enlever ces plaquettes après 3 - 4 semaines (21 - 28 jours).
Ne pas traiter avec le médicament plus de deux fois par an.

Température
L'efficacité du traitement diminue lorsque les températures moyennes pendant le traitement sont inférieures à 15°C. La meilleure efficacité est obtenue lorsque les températures journalières maximales sont comprises entre 20 et 25°C.

Contrôle intégré des organismes nuisibles
L'efficacité peut varier entre les colonies à cause des conditions de l'environnement (température, ré-infestations etc.). Le médicament doit donc être utilisé comme un traitement parmi d'autres dans un programme de lutte intégrée. La chute des varroas doit être observée régulièrement. Les colonies qui ont un taux de chute de varroas de plus d'un individu par jour, deux semaines après le dernier traitement, doivent subir un traitement supplémentaire en hiver ou au printemps contre les varroas (de préférence avec une autre substance active).

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Symptômes :
L'utilisation d'une dose supérieure à celle recommandée peut provoquer un comportement impétueux de la colonie. De grandes quantités d'abeilles et de larves mortes (> 20) peuvent être trouvées devant le trou de vol.

Conduite à tenir en cas de surdosage :
Enlever les plaquettes excédentaires de la ruche.

4.11. Temps d'attente

Miel : Zéro jour.
Ne pas utiliser le médicament juste avant et pendant la miellée.
Au printemps suivant, ne pas extraire les rayons de la chambre à couvain qui étaient présents pendant le traitement.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : antiparasitaire externe
Code ATC-vet : QP53AX22.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

Le thymol est un phénol présent dans les fractions d'huile essentielle d'un grand nombre de plantes odorantes.
Son mécanisme d'action n'est pas complètement connu. Il peut être actif directement sur l'acarien qui l'inhale, ou, en diffusant, peut endommager les structures de différentes parties inconnues de l'individu (le système nerveux de l'acarien peut être affecté).
En s'évaporant de la plaquette, le thymol sature l'air dans le rucher. Le thymol est alors inhalé ou absorbé (d'une manière encore inconnue) par le varroa et il provoque la mort de l'acarien.
Des concentrations de thymol supérieures à 5 µg par litre d'air dans la ruche tuent les acariens phorétiques sur les abeilles.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Les pharmacocinétiques du thymol ne sont pas connues.

Distribution et élimination de la ruche
Les 15 grammes de thymol par plaquette sont sublimés dans le rucher sur une période de 3-4 semaines (21 à 28 jours). La sublimation appropriée du thymol se produit à des températures comprises entre 15°C et 30°C.
Lorsque les plaquettes ont été retirées du rucher, le thymol résiduel vaporisé est remplacé peu à peu par l'air ambiant de la colonie. Les résidus dans la cire des rayons sont rapidement évacués.

Propriétés environnementales

Etant une substance naturelle, le thymol est rapidement métabolisé et décomposé dans l'environnement.

6. Informations pharmaceutiques

6.1. Liste des excipients

Eponge en cellulose

6.2. Incompatibilités majeures

Sans objet.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 4 ans.
Après ouverture du conditionnement primaire : toutes les plaquette contenues dans le sachet doivent être utilisées immédiatement et ne peuvent être conservées plus longtemps.

6.4. Précautions particulières de conservation

Ne pas conserver à une température supérieure à 30°C.
Ne pas conserver au réfrigérateur.
Ne pas congeler.
Conserver les sachets à l'abri de la lumière.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Sachet polyéthylène-oxyde de silicium

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.
Normalement, les plaquettes utilisées peuvent être éliminées dans les poubelles.
Le produit est dangereux pour les poissons et les autres organismes aquatiques. Il ne doit pas entrer en contact avec les cours d'eau.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

ANDERMATT BIO VET
FRANZ-EHRET-STR. 18
79541 LÖRRACH
ALLEMAGNE

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/8902611 9/2007

Double sachet contenant deux fois 5 plaquettes pour ruche

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

12/01/2007 - 30/06/2011

10. Date de mise à jour du texte

11/06/2019